

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 51 (1925)
Heft: 13

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Réd. : Dr H. DEMIERRE, ing.

Paraissant tous les 15 jours

ORGANE DE PUBLICATION DE LA COMMISSION CENTRALE POUR LA NAVIGATION DU RHIN

ORGANE DE L'ASSOCIATION SUISSE D'HYGIÈNE ET DE TECHNIQUE URBAINES

ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

SOMMAIRE : *Le projet d'utilisation des forces motrices de la Dixence (Valais). — La régularisation du Rhin entre Strasbourg et Bâle, avec description sommaire de la régularisation en aval de Strasbourg, par K. SPIESS, Oberbaurat à Karlsruhe (suite). — Discussions publiques organisées par le Laboratoire fédéral d'essais de matériaux. — Sociétés : Société suisse des Ingénieurs et des Architectes. — Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne. — CARNET DES CONCOURS : Résultats du concours pour le nouvel hospice orthopédique. — Service de placement.*

Le projet d'utilisation des forces motrices de la Dixence (Valais).

La pénurie d'énergie électrique qui s'est fait fortement sentir dans notre pays au cours de cet hiver, est un phénomène qui se renouvellera chaque fois que nous aurons des hivers particulièrement secs, et tant que l'on n'aura pas aménagé des accumulations hydrauliques importantes permettant d'emmagasiner pendant l'été les excédents d'eau dont nous disposons largement dans la région des Alpes, afin de pouvoir les employer utilement en hiver dans les périodes de basses eaux.

Le projet de l'*Oberhasli*, de la Société des Forces motrices bernoises, dont la description vient de paraître dans le *Bulletin technique de la Suisse romande*¹, fournira au canton de Berne et aux régions alimentées par ce réseau, une importante réserve d'énergie d'hiver.

Ce manque d'énergie d'hiver a obligé la ville de Zurich à aménager les forces motrices du *Wäggital* qui sont actuellement en exploitation et, à ce propos, il est intéressant de citer l'opinion d'un journal financier, le bulletin du *Crédit Suisse* (24 septembre 1924) qui dit en particulier ce qui suit :

« Le défaut de précision dans l'établissement des bases techniques et financières de certaines entreprises, ou encore, les résultats obtenus dans la production de la force d'été qui était déjà abondante, provoquèrent quelques déconvenues. L'on ne s'est pas trompé par contre, sur la valeur que représentent les forces dites d'hiver. Toutes les estimations faites au sujet de l'accroissement constant des besoins en courant pendant la période des basses eaux (c'est-à-dire de novembre à mars) ont été confirmées par les faits, de sorte que l'on peut presque affirmer que la vente de la production de toutes les usines d'hiver actuellement en activité ou en construction est assurée. Il va sans dire, en outre, que les établissements fournisseurs d'un grand centre industriel ou des grandes agglomérations ont encore une position privilégiée sous ce rapport. »

Un projet très important, qui intéresse toute la Suisse romande et dont nous donnons la description ci-

après, est celui de l'aménagement des forces motrices de la *Dixence* (Valais) étudié par M. A. Boucher, l'ingénieur hydraulicien qui a été l'un des premiers réalisateurs de hautes chutes en Suisse et à l'étranger. Il n'est pas inutile de rappeler que si, au cours de l'hiver dernier, les cantons de Vaud et de Genève n'ont que peu souffert de la pénurie de force motrice, on le doit en grande partie aux usines de Fully¹ et du lac Tannay² qui toutes les deux réalisent des accumulations hydrauliques d'hiver et sont dues à l'initiative de M. A. Boucher.

Les cantons de Fribourg et de Neuchâtel, ne disposant pas de réserves d'hiver importantes ont ressenti beaucoup plus vivement le manque de force motrice de cette dernière période de basses eaux.

Tout ceci montre quel intérêt il y aurait pour toute la Suisse romande à voir se réaliser ce projet, mettant en valeur la plus belle et la plus grande force motrice hydraulique accumulable encore disponible en Suisse.

La *Dixence*, affluent de la *Borgne*, se jette dans celle-ci à environ six kilomètres en amont de Bramois. Elle parcourt le Val d'Hermance qui, à sa partie supérieure, porte le nom de Val des Dix (fig. 1).

La concession des forces motrices de ce cours d'eau fut accordée en 1916 à la Société anonyme « La Dixence ». Le projet primitif prévoyait l'établissement d'un grand barrage au Val des Dix avec crête à la cote 2242 créant un bassin d'accumulation de 48 000 000 m³, d'un canal d'aménée sur la rive droite de la *Dixence* et d'une usine génératrice placée non loin du confluent de la *Dixence* et de la *Borgne*, avec restitution de l'eau à la cote 853, de manière à rendre l'eau dans la prise de l'usine de Bramois de la Société de l'Aluminium qui utilise, à partir de ce point les eaux de la *Borgne* et de la *Dixence* réunies. Il en résultait une chute brute de 1389 m.

Les eaux de la *Dixence* auraient été utilisées, de la sorte, en deux paliers et dans deux usines appartenant à des sociétés différentes et devant assurer des services très différents (fig. 2 et 3).

La création d'un bassin d'accumulation aussi important que celui projeté au Val des Dix, au moyen d'un barrage

¹ Voir la description de cette usine dans le *Bulletin technique*, année 1922, page 241 et suivantes.

² Voir la description de cette usine dans le *Bulletin technique*, année 1902, page 161 et suivantes.